

**Conseil Municipal**

**Séance du 25 Septembre 2020  
Convocation du 21 Septembre 2020**

**Ordre du jour**

1. **Tranche 1 - Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif : Etudes et Réseaux : Demande de subvention DETR Programme 2020**
2. **Convention relative à la mise à disposition de personnels au profit de la CCVPO POUR LE Syndicat d'Initiative et l'accompagnement dans le car scolaire**
3. **Décision modificative du budget du Lotissement Bas des Plantes II**
4. **Participation au Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés (RASED) – Année scolaire 2020-2021**
5. **Convention entre la Commune et l'Ecole de Vaumort pour l'accueil des classes à la médiathèque**
6. **Cession d'un immeuble dépendant de la succession HUMBERT**
7. **Location d'un garage communal**
8. **Participation citoyenne**
9. **Construction pour sénior au lotissement Bas des Plantes II**
10. **Réfection de la toiture de l'atelier municipal**
11. **Questions diverses à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 25 Septembre 2020 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

**Assistaient à la séance :** M. Dominique LOUVET, Mme Aline CATOIRE, MM. Philippe LANDUREAU, Guillaume ROUILLON, Michaël BERGIA, Mmes Juliette DOMECE, Catherine CHATTLAIN, Marie-Claire CORNUAT, MM. Jean LESPINE, Nicolas VANHERZEELE, Jérôme FORGEOT.

**Absent : M. Carlos PRIETO**

**Absents représentés :** MM. Christophe GUICHARD représenté par Dominique LOUVET, Michel ROGER représenté par Patrick HARPER.

M. Jérôme FORGEOT a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : **Convention de prêt d'éléments de l'exposition « des animaux et des hommes »**

\*\*\*\*\*

❖ **Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif : Tranche 1 Etudes et Réseaux – Demande de subvention DETR Programme 2020 – Délibération 2020 n°063 – Classification 7.5 Subventions**

Le Maire expose les travaux portant sur la réhabilitation du réseau d'assainissement et plus particulièrement sur la tranche 1 concernant la partie études et travaux de réseaux.

Le Maire précise que les travaux peuvent être subventionnés au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Programme 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet de travaux à exécuter ainsi que le plan de financement s'élevant à 610 414 € HT,
- De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Programme 2020 sur un montant subventionnable de 540 543 € HT
- De solliciter également d'autres organismes susceptibles de nous aider à réaliser ces travaux
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes relatifs à ce projet.

❖ **Convention relative à la mise à disposition de personnels au profit de la CCVPO pour le Syndicat d'Initiative et l'accompagnement dans les cars scolaires – Délibération 2020 n°064 – Classification 5.7 Intercommunalité.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'établir des conventions avec la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe pour la mise à disposition de personnels pour le syndicat d'initiative de Cerisiers et l'accompagnement dans les cars scolaires.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces mises à disposition. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ;

- accepte la mise à disposition de personnels pour le syndicat d'initiative (1 h hebdomadaire) et l'accompagnement dans les cars scolaires (1 h hebdomadaire par jour de scolarité). Les conventions fixeront la date d'entrée en vigueur de ces dispositions ainsi que les références et le grade des personnels concernés.
- autorise le maire à signer les conventions.

❖ **Décision modificative du budget du Lotissement Bas des Plantes II – Délibération 2020 n°065 – Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à la modification du Budget du Lotissement Bas des Plantes - Exercice 2020.

**Section de Fonctionnement : Dépenses**

Chap.	Objet	Montant
023	Virement à la section d'investissement	-0.50€

**Section de Fonctionnement : Recettes**

Chap.	Objet	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	-0.50€

❖ **Participation au Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés (RASSED) Année scolaire 2020-2021 – Délibération 2020 n°066 – Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Le Maire rappelle l'engagement de la Commune de CERISIERS à participer financièrement aux dépenses du R.A.S.E.D, au profit des enfants des écoles de Cerisiers, en difficultés :

- 1,20 € par élève et par an pour la psychologue scolaire
- 1,20 € par élève et par an pour le maître spécialisé

Pour l'année scolaire 2020-2021, le nombre d'élèves concernés à Cerisiers, s'élève à 68 enfants sans la maternelle (base effectifs 2019/2020). La participation à verser pour le R.A.S.E.D s'élève donc à 108,80 €.

La Commune de Cerisiers, commune centralisatrice, prendra en charge les factures relatives aux frais de fonctionnement du R.A.S.E.D lorsque toutes les Communes adhérentes seront à jour de leur participation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

❖ **Convention entre la Commune de CERISIERS et l'école de Vaumort pour l'accueil des classes à la médiathèque – Délibération 2020 n°067 – Classification 8.9 Culture**

L'enseignante et directrice de l'école élémentaire de Vaumort vient de manière ponctuelle avec sa classe à la médiathèque de Cerisiers, consulter les ouvrages sur place et écouter des histoires. Elle souhaiterait que ses élèves puissent emprunter individuellement un livre à compter de la rentrée 2020/2021.

Une convention doit être établie entre la commune de CERISIERS et l'école élémentaire de Vaumort, fixant les modalités d'accueil, la participation financière (2 € / an / élève) et les conditions de prêt de documents.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

❖ **Cession d'un immeuble dépendant de la succession HUMBERT : actualisation du prix de vente – Délibération 2020 n°068 – Classification 3.2 Aliénation**

Par délibération en date du 30 Août 2019, le conseil municipal avait fixé le prix de vente à 80 000 €.

Aujourd'hui, un acquéreur semble fortement intéressé par ce bien et il a été convenu avec les autres légataires, et au regard du prix du marché, de baisser le prix à 70 000 € frais de négociation de 6 % compris ce qui revient en net vendeur à 65 800 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De vendre ce bien pour la somme de 70 000 €
- De donner tous pouvoirs au Maire pour signer l'acte de mutation.

Part revenant à la Commune : 60 % de 65 800 € = 39 480 €

❖ **Location d'un garage communal – Délibération 2020 n°69 – Classification 3.3 Location**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BUNS demeurant 3 Rue du Général de Gaulle à Cerisiers, a dénoncé la location d'un garage communal et le libèrera pour le 1er Octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à louer ce garage à Mme FRANCUEMBERGUE Anne, demeurant 9 rue Haute, 89320 CERISIERS. Le montant du loyer sera de 200 € par an pour un garage.

❖ **Participation citoyenne**

Le Maire propose de réajuster la liste des personnes inscrites pour la Participation Citoyenne telle que décrite ci-dessous :

HARPER	Patrick
CORNUAT	Marie-Claire
LANDUREAU	Philippe
FORGEOT	Jérôme
VAN HERZEELE	Nicolas
ROUILLON	Guillaume
LEFILS	Catherine
BONNET	Jean-Louis
LAMBERT	Rodolphe
SAUVAGET	Michel

BECHEREAU	Alain
PIEDALLU	Jean-Pierre
FREDERIC	Pierre
DIABAOU	Murielle
LAGGER	Olivier
ROUILLON	Gérard
AUBRY	Philippe

### ❖ **Construction pour sénior au Lotissement Bas des Plantes II**

Pour respecter les dispositions testamentaires de Monsieur TALON, qui a légué une partie de ses biens à la Commune, en faveur des aînés de la Commune, le Maire propose de réfléchir à la construction d'une maison au Lotissement Bas des Plantes II, qui serait exclusivement réservée à la location pour des séniors.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe.

### ❖ **Travaux de toiture de l'Atelier Municipal- Délibération 2020 n°070 – Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Maire fait part au conseil municipal que de la toiture de l'atelier communal doit être refaite.

Après étude de différents devis, il propose de retenir l'Entreprise JACQUELIN Père et Fils de Cerisiers pour effectuer les travaux. Le devis s'élève à 10 981.20 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer le devis des travaux.

### ❖ **Convention de prêt d'éléments de l'exposition « des animaux et des hommes » - Délibération 2020 n°071 – Classification 8.9 Culture**

La convention a pour objet de déterminer les modalités de prêt par Val d'Europe Agglomération d'éléments de l'exposition intitulée « Des animaux et des Hommes » à la commune de Cerisiers pour le compte de la médiathèque de Cerisiers.

Les éléments de l'exposition seront présentés du 23 octobre au 11 décembre 2020 à la médiathèque de Cerisiers.

A l'unanimité le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer la convention de prêt.

### **Information et questions diverses**

Remerciements du SIAD ADMR Cerisiers-Villeneuve l'Archevêque pour le versement de la subvention communale 2020.

Les membres du Conseil Municipal s'engagent à dédier un espace privé pour le Comité des Fêtes, à l'effet de déposer et stocker leurs matériels.

Un débat est engagé à propos de l'heure retenue pour les réunions de conseil. Après en avoir débattu l'heure reste inchangée à 20 h 30.

Il est fait rappel de la Commission Chemins-Forêt-Agriculture le 17 Octobre à 9 h 00 pour visite de la forêt communale avec un agent de l'ONF.

M. BERGIA intervient à propos de la démission de M. PRIETO pour laquelle le Conseil n'a pas été informé. Le Maire répond que la démission doit être acceptée par le Préfet et que la réponse n'est pas encore revenue.  
Il demande également des précisions à propos de l'achat du véhicule communal neuf, qui n'a pas été présenté aux conseillers municipaux.

Plusieurs devis sont présentés concernant la qualité de l'air à l'école, la réfection de la cour d'école et l'acquisition d'un sonomètre à installer à la cantine.

### Table des Délibérations

❖ Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif : Tranche 1 Etudes et Réseaux – Demande de subvention DETR Programme 2020 – Délibération 2020 n°063 – Classification 7.5 Subventions	1
❖ Convention relative à la mise à disposition de personnels au profit de la CCVPO pour le Syndicat d'Initiative et l'accompagnement dans les cars scolaires – Délibération 2020 n°064 – Classification 5.7 Intercommunalité.	2
❖ Décision modificative du budget du Lotissement Bas des Plantes II – Délibération 2020 n°065 – Classification 7.1 Décisions budgétaires	2
❖ Participation au Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés (RASED) Année scolaire 2020-2021 – Délibération 2020 n°066 – Classification 7.1 Décisions budgétaires	2
❖ Convention entre la Commune de CERISIERS et l'école de Vaumort pour l'accueil des classes à la médiathèque – Délibération 2020 n°067 – Classification 8.9 Culture	3
❖ Cession d'un immeuble dépendant de la succession HUMBERT : actualisation du prix de vente – Délibération 2020 n°068 – Classification 3.2 Aliénation	3
❖ Location d'un garage communal – Délibération 2020 n°69 – Classification 3.3 Location	3
❖ Travaux de toiture de l'Atelier Municipal- Délibération 2020 n°070 – Classification 7.1 Décision budgétaire	4
❖ Convention de prêt d'éléments de l'exposition « des animaux et des hommes » - Délibération 2020 n°071 – Classification 8.9 Culture	4

**Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires**

**Après dépôt en Sous-Préfecture et publication ou notification.**

Suivent les signatures :

HARPER Patrick

PRIETO Carlos

Absent

LOUVET  
Dominique

CATOIRE Aline

LANDUREAU  
Philippe

ROUILLON  
Guillaume

BERGIA Michaël

DOMECE Juliette

GUICHARD  
Christophe

Représenté

CHATTLAIN  
Catherine

CORNUAT Marie

LESPINE Jean

VANHERZEELE  
Nicolas

ROGER Michel

Représenté

FORGEOT Jérôme